

Quel est le montant de cette subvention ?

Le montant de la subvention correspondra à 25 % de la valeur du véhicule (hors accessoires : panier, antivol, sacoches...) avec un plafond maximum de 200 euros.

A qui s'adresse la subvention ?

Aux habitants domiciliés sur une des quatorze communes de Sète Agglopôle Méditerranée sans condition de ressources. Le bénéficiaire devra être en mesure de fournir dans son dossier de demande, un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Comment faire la demande de subvention ?

Il suffit de s'inscrire sur le site <http://extranet.agglopole.fr/velos/>

Vous recevrez en pièce jointe de la réponse à votre demande, un dossier à déposer complet soit par mail, soit à Frontignan, soit à Villeveyrac dans un délai de 14 jours à compter de sa date de téléchargement.

Puis-je demander une subvention pour ma femme et moi ?

Non, le dispositif est prévu pour aider un même foyer fiscal tous les quatre ans.

Puis-je demander une subvention si j'ai déjà acheté mon vélo ?

Non, il faut attendre d'avoir reçu le dossier d'inscription et la facture d'achat ne doit pas être antérieure à la date de réception de ce dernier.

Qui peut faire la demande de subvention sur internet ?

N'importe quelle personne (majeure ou mineure) peut remplir la demande de subvention en ligne à la place du demandeur officiel. Il suffit que le dossier soit enregistré au nom et prénom du bénéficiaire.

Comment sera versée la subvention ?

Sur le compte bancaire correspondant au RIB fourni par le demandeur dans un délai de plusieurs semaines.

Combien de subventions seront attribuées ?

En 2021, Sète Agglopôle Méditerranée acceptera les dossiers jusqu'à la clôture du dispositif sans seuil limite.

Toutes les trottinettes électroniques peuvent-elles être subventionnées ?

Non, uniquement celles dont le moteur est d'une puissance inférieure ou égale à 250 watts, (et bénéficiant d'un certificat de conformité à la norme CE) de manière à éliminer les trottinettes destinées aux enfants.

Comment font les demandeurs pour avoir le dossier ?

La demande de dossier se fait exclusivement sur <http://extranet.agglopoie.fr/velos/>

Comment les demandeurs retournent-ils le dossier ?

Il est préférable de transmettre son dossier par mail.

Si le demandeur ne peut pas effectuer son dépôt par voie dématérialisée, il peut le transmettre à l'hôtel d'agglomération de Frontignan (4, avenue d'Aigues - BP 600) ou sur le site Oïkos à Villeveyrac (Chemin Départemental 5E).

Comment savoir que mon dossier est bien accepté ?

Après lecture de votre dossier, un retour par mail effectué.

Si ce dernier n'a pas lieu dans les 15 jours après dépôt du dossier, il est conseillé de contacter Sète Agglopôle Méditerranée au 04 67 46 47 48 afin de s'assurer de la bonne réception de ce dernier.